



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-061-2026-06

PUBLIÉ LE 24 JUIN 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Cellule officines de pharmacie

IDF-2026-06-23-00003 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2026/72 **??** constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie (1 page)

Page 3

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2026-06-19-00031 - Arrêté DOS EFF OFF 2026 69 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine (2 pages)

Page 5

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Pôle RH en santé

IDF-2026-06-11-00010 - Arrêté n°DOS 2026/1839 fixant la liste des terrains de stage et des praticiens agréés pour la formation des étudiants de troisième cycle des études médicales, odontologiques et pharmaceutiques au titre de la phase socle, de la phase d'approfondissement, de la phase de consolidation et au titre de l'ancien régime pour l'année universitaire 2026-2027 dans la subdivision Île-de-France **??** (3 pages)

Page 8

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France /

IDF-2026-06-24-00001 - Contrôle des structures agricoles - Publication par voie d'extrait des autorisations d'exploiter tacites du préfet de la région Île-de-France (1 page)

Page 12

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-06-23-00003

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2026/72
constatant la cessation définitive d'activité d'une
officine de pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2026/72
constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'Offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 11 décembre 1962 portant octroi de la licence n°92#000823 à l'officine de pharmacie sise 28 rue des Frères Lumières à Rueil-Malmaison (92500) ;
- VU** l'avis rendu du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 9 mars 2026 préalablement à une opération de restructuration du réseau officinal au sein de la commune de Rueil-Malmaison (92500) ;
- VU** la déclaration en date du 28 mai 2026 par laquelle Madame Séverine GUILLET déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine de pharmacie sise 28 rue des Frères Lumières à Rueil-Malmaison (92500) dont elle est titulaire et restitue la licence correspondante ;

CONSIDÉRANT que la titulaire déclare cesser définitivement l'activité de l'officine de pharmacie à compter du 1^{er} juin 2026 ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** La cessation définitive d'activité à compter du 01 juin 2026 de l'officine de pharmacie exploitée par Madame Séverine GUILLET et sise 28 rue des Frères Lumières à Rueil-Malmaison (92500) est constatée.
- La licence n°92#000823 est caduque à compter de cette date.
- ARTICLE 2^e :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 3^e :** Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation,



Signé électroniquement par Fabien
PERUS - Directeur du Pôle Efficience
Le 23/06/2026 à 19:40

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-06-19-00031

Arrêté DOS EFF OFF 2026 69 constatant la
cessation définitive d'activité d'une officine

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2026/69

constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'Offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 30 mai 1978 portant octroi de la licence n° 1141 à l'officine de pharmacie sise 3, avenue des Quatre Pavés du Roy – 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX ;
- VU** le jugement du Tribunal des Activités Economiques de Versailles en date du 18 mars 2025 prononçant la liquidation judiciaire de la SARL PHARMACIE HURABIELLE CHEVALLIER, dont le siège social est sis 3, avenue des Quatre Pavés du Roy – 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (SIREN 804 424 471), sans autoriser de poursuite d'activité ;
- VU** l'ordonnance du juge-commissaire du Tribunal des Activités Economiques de Versailles en date du 9 décembre 2025 ordonnant, par application de l'article L. 642-19 du code de commerce, la cession des éléments isolés du fonds de commerce de la SARL PHARMACIE HURABIELLE CHEVALLIER, à l'exclusion de la licence d'exploitation et du bail, au profit de la SELARL PHARMACIE RAJERISON (SIREN 752 525 998) ;
- VU** le jugement du Tribunal des Activités Economiques de Versailles en date du 6 mai 2026, par lequel le liquidateur judiciaire, la SELARL ML CONSEILS, a procédé à la cession des éléments du fonds de commerce et a restitué la licence d'exploitation à l'ARS Île-de-France par courrier reçu le 8 juin 2026 ;

CONSIDERANT que la procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de la SARL PHARMACIE HURABIELLE CHEVALLIER qui exploite l'officine sise 3, avenue des Quatre Pavés du Roy – 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX a été clôturée le 6 mai 2026 ;

CONSIDERANT que l'officine de pharmacie n'a fait l'objet d'aucune reprise dans le cadre de cette procédure de liquidation judiciaire et que de ce fait elle a cessé définitivement toute activité à la date du jugement de clôture ;

CONSIDERANT que de ce fait, il y a lieu de constater cette cessation définitive d'activité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La cessation d'activité de l'officine de pharmacie exploitée par Madame Anne HURABIELLE CLAVERIE, sise 3, avenue des Quatre Pavés du Roy – 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX est réputée définitive à compter du 6 mai 2026.

La licence n° 78#001141 est caduque à compter de cette date.

ARTICLE 2^e : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3^e : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation,

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-06-11-00010

Arrêté n°DOS 2026/1839 fixant la liste des terrains de stage et des praticiens agréés pour la formation des étudiants de troisième cycle des études médicales, odontologiques et pharmaceutiques au titre de la phase socle, de la phase d'approfondissement, de la phase de consolidation et au titre de l'ancien régime pour l'année universitaire 2026-2027 dans la subdivision Île-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS 2026/1839

Fixant la liste des terrains de stage et des praticiens agréés pour la formation des étudiants de troisième cycle des études médicales, odontologiques et pharmaceutiques au titre de la phase socle, de la phase d'approfondissement, de la phase de consolidation et au titre de l'ancien régime pour l'année universitaire 2026-2027 dans la subdivision Île-de-France

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, notamment le titre III du livre 1 de la IV^{ème} partie ;
- VU** le code de l'éducation, notamment le titre III du livre VI de la III^{ème} partie (réglementaire) ;
- VU** le décret n° 2011-957 du 10 août 2011 relatif à la commission d'interrégion du troisième cycle long des études odontologiques et aux modalités d'agrément des stages ;
- VU** le décret n°2012-257 du 22 février 2012 relatif à la commission d'interrégion du troisième cycle des études spécialisées pharmaceutiques et de biologie médicale ;
- VU** le décret n° 2016-1597 du 25 novembre 2016 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine et modifiant le code de l'éducation ;
- VU** l'arrêté n° NOR : ESRS0826076A du 31 octobre 2008 modifié fixant la liste des diplômes d'études spécialisées de pharmacie ;
- VU** l'arrêté n° NOR : ETS11103816A du 4 février 2011 modifié relatif à l'agrément, à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales ;
- VU** l'arrêté n° NOR : ESRS1108890A du 31 mars 2011 modifié fixant la liste des formations qualifiantes et la réglementation des études spécialisées en odontologie ;
- VU** l'arrêté n° NOR : ETS11221561A du 23 avril 2012 modifié portant organisation pour le troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques et de biologie médicale de la répartition des postes, de l'affectation des internes et du déroulement des stages particuliers ;
- VU** l'arrêté n° NOR : MENS1708241A du 12 avril 2017 modifié portant organisation du troisième cycle des études de médecine ;
- VU** l'arrêté n° NOR : MENS1712264A du 21 avril 2017 modifié relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômes d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômes et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine ;
- VU** l'arrêté n° NOR : ESRS1922344A du 4 octobre 2019 portant organisation du troisième cycle long des études pharmaceutiques ;
- VU** l'arrêté n° NOR: SSAH1935170A du 16 janvier 2020 modifié relatif au référentiel de mises en situation et aux étapes du parcours permettant au docteur junior d'acquérir progressivement une pratique professionnelle autonome pris en application de l'article R. 6153-1-2 du code de la santé publique ;

- VU** l'arrêté n° ARS -DOS- 2025/ 4807 du 23 décembre 2025 fixant la composition de la commission régionale chargée d'agrée les services, organismes ou laboratoires pour la formation en sciences pharmaceutiques spécialisées et de répartir les postes offerts aux choix semestriels des étudiants en troisième cycle des études pharmaceutiques ;
- VU** l'arrêté n° ARS -DOS-2025/ 4806 du 23 décembre 2025 fixant la composition des commissions d'évaluation des besoins de formation chargée de donner un avis au Directeur de l'Agence régionale de santé sur le nombre minimum de postes à ouvrir chaque semestre et de subdivision chargée d'agrée les stages pour la formation pratique des étudiants en troisième cycle des études médicales et la composition de la commission de subdivision chargée de répartir les stages agréés à proposer au choix des étudiants du troisième cycle des études médicales ;
- VU** l'arrêté n° ARS-DOS-2025/ 4808 23 décembre 2025 fixant la composition de la commission d'interrégion chargée d'agrée les stages pour la formation pratique des étudiants en troisième cycle long des études odontologiques et la composition de la commission d'interrégion chargée de répartir des postes offerts aux choix semestriels des étudiants en troisième cycle long des études odontologiques. ;
- VU** les avis émis par la commission de subdivision, réunie en formation en vue de l'agrément, le 6 mai 2026 la médecine et santé au travail, la psychiatrie et la santé publique, le 13 mai 2026 pour les spécialités chirurgicales, le 22 mai 2026 pour les spécialités médicales, et les 19 mai et 4 juin 2026 pour la médecine générale ;
- VU** l'avis émis par la commission d'interrégion de biologie médicale, réunie en formation en vue de l'agrément, le 12 mai 2026 ;
- VU** l'avis émis par la commission d'interrégion de pharmacie, réunie en formation en vue de l'agrément, le 12 mai 2026 ;
- VU** l'avis émis par la commission chargée d'agrée les services, organismes ou laboratoires pour la formation pratique de troisième cycle des études odontologiques réunie le 12 mai 2026.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Sont publiées et peuvent être consultées sur la plateforme DCI de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France aux adresses suivantes : <https://internes.sante-idf.fr/agrements>, <https://internes.sante-idf.fr/compte/msus/agrements> et sur le portail d'accompagnement des professionnels de santé Île-de-France à l'adresse suivante : <https://www.iledefrance.paps.sante.fr/campagne-dagrements>;

- La liste des terrains de stage (stages hospitaliers, extrahospitaliers et auprès du praticien agréé maître de stage des universités pour les spécialités autres que la médecine générale) agréés par la subdivision Île- de-France, au titre de la formation des étudiants de troisième cycle des études médicales, odontologiques et pharmaceutiques, de de l'ancien régime, et au titre de la phase socle, de la phase d'approfondissement, de la phase de consolidation pour l'année universitaire 2026-2027, fixée par diplôme d'études spécialisées, option, et formation spécialisée transversale.
- La liste des praticiens de médecine générale Île-de-France agréés par phase pour la subdivision de Île-de-France au titre de la formation des étudiants de médecine générale de troisième cycle des études médicales pour l'année universitaire 2026-2027.

ARTICLE 2 : Il est précisé dans les listes des terrains de stage agréés du présent arrêté si les agréments sont délivrés pour l'accueil des étudiants du troisième cycle des études médicales, odontologiques et pharmaceutiques, au titre de l'ancien régime, au titre

de la phase socle, et de la phase d'approfondissement ou de la phase de consolidation.

Les agréments délivrés au titre de la phase socle, de la phase d'approfondissement et de la phase de consolidation par spécialité sont délivrés à titre principal.

Les terrains de stage agréés à titre principal au titre d'une spécialité appartenant à une discipline constituée de plusieurs spécialités sont agréés à titre complémentaire pour l'ensemble des autres spécialités composant la discipline.

ARTICLE 3 :

L'agrément du service de PHARMACIE-STERILISATION sous la responsabilité du Docteur Emmanuelle ADVENIER-IAKOVLEV au Centre Hospitalier de Sainte-Anne, est retiré à compter du 1^{er} novembre 2026, au titre de la spécialité de pharmacie clinique pcpT, pour la phase de socle et la phase d'approfondissement.

ARTICLE 4

- Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.
- Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'une saisine du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France d'un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter sa date de publication ;
- Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours hiérarchique dans les deux mois qui suivent sa publication devant la Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Saint-Denis, le 11 juin 2026

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation
Le Directeur de l'Offre de soins

SIGNÉ

Arnaud CORVAISIER

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2026-06-24-00001

Contrôle des structures agricoles - Publication
par voie d'extrait des autorisations d'exploiter
tacites du préfet de la région Île-de-France

Contrôle des structures agricoles - Publication par voie d'extrait des autorisations d'exploiter tacites du préfet de la région Île-de-France

N° Dossier	Commune	Références cadastrales des parcelles	Surfaces autorisées (ha)	Identité du demandeur	Date d'enregistrement de la demande complète	Date de l'autorisation d'exploiter tacite
78-25-61	LA CELLE-SAINT-CLOUD	AC 104, AC 109, AC 110, AC 111	0,48	Académie Equilibre (Madame Hannah SAUREL)	12/01/2026	12/05/26
78-26-01	HERMERAY	ZB 7	3,499	Madame Valérie JOURNET	19/01/2026	19/05/26
78-26-02	SOINDRES	ZE 4, ZE 61, ZC 7	6,9137	SCEA FERMES DES TOURELLES Messieurs Hubert et Thierry JEAN	30/01/2026	30/05/26
78-26-03	GOUPILLIERES	OB 0015, WA 006, WB 0017, WB 0018, OH 0138, OH 0032, ZB 006, OH 0033, OH 0034, OH 0035, ZB 005, ZB 004, ZB 003, OH 0016, ZB 0021, ZB 0022, ZB 0023, OA 0116, OD 0035, OD 0002, ZB 0011, ZB 0014, ZB 0012	65,6754	Monsieur Vincent GY EARL FERME DE LA CONCIE	30/01/2026	30/05/26
	HARGEVILLE					
	VILLIERS LE MAHIEU	OB 0017				
78-26-04	POISSY	AE 81, AE 107, AE 129	0,9277	Monsieur Raphaël CACERES	30/01/2026	30/05/26

Paris, le 24 juin 2026

Le directeur adjoint de la direction régionale
et interdépartementale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt

Signé

Benjamin
GENTON